

sommes bien avancés d'avoir ce beau château, ces beaux meubles et ce beau jardin si nous n'avons pas d'argent pour les entretenir et les soigner! Nous voilà propres avec ces beaux habits sans un *patard* en poche! *Nos estans des blancs vantrains sins cowette!* » Et Noyette fut humiliée de jouer le rôle de grande dame sans le sou. Elle retourna dans sa petite maison du bord de l'eau qui ne contrastait pas avec son dénuement.

Un matin, la voix du Monsieur cria encore : « *A l'atwe!* ». Noyette aborda en un clin d'œil à la rive opposée. A peine le Monsieur fut-il entré dans la barque que Noyette tomba à genoux devant lui en versant des larmes de joie et en embrassant ses pieds : « Oh ! merci, merci, mon bon Monsieur ! criait-elle. Vous êtes trop bon, trop généreux, trop... » Le Monsieur l'interrompit : « Etes-vous heureuse, Noyette ? demanda-t-il. » — « Oh ! oui, Monsieur, dit Noyette. Le château, les meubles, les tapis, les lampes d'or, les statues, le grand jardin, les beaux habits, tout cela est bien beau, mais... mais il faudrait avec tout cela un peu d'argent. » — « Eh bien, Noyette, dit le Monsieur, demain matin, vous trouverez de l'argent plein votre coffre-fort... Adieu, Noyette ! » La barque venait d'atterrir et le Monsieur disparut comme les quatre premières fois.

Le lendemain, dès qu'il fit jour, Noyette et son mari allèrent en grande diligence vers le château. Ils ouvrirent le coffre-fort. Ils crurent mourir de saisissement en voyant les monceaux d'or qui s'y étalaient. Il y avait des monnaies de toutes les frappes et de tous les pays : des carolus, des napoléons, des louis de France, des thalers d'Allemagne, des doublons d'Espagne, des dollars d'Angleterre, des florins de Hollande, des piastres de Turquie, des pièces d'or qui brillaient comme le soleil, et des pièces d'argent qui luisaient comme la lune ; et puis des rouleaux épais de billets de banque. Noyette et son mari se jetèrent sur ce trésor comme des loups affamés dans un troupeau de moutons.

Alors, riches et bien habillés, Noyette et son mari vécurent dans leur beau château entouré du grand jardin, au milieu de leurs meubles sculptés, de leurs lampes d'or et de leurs statues de marbre. Ils donnèrent des diners magnifiques où chaque convive était servi par un valet en livrée. Les paysans se découvraient devant eux. Les riches bourgeois et les seigneurs parlaient avec respect au mari de Noyette. Les femmes des environs, quand elles voyaient passer Noyette en calèche, richement habillée et couverte de bijoux, lui jetaient des regards d'envie. Ils étaient

heureux. Noyette ne retourna plus dans la petite maison du bord de l'eau.

Or, voilà qu'un jour un vieux mendiant, couvert de haillons et de plaies, vint sonner à la grille du château. Il tendait la main en tremblant et paraissait très malheureux. Noyette lui dit durement qu'elle avait ses pauvres. Le lendemain, le même mendiant revint. Noyette ordonna à un valet d'éloigner ce pouilleux. Le surlendemain, le mendiant se représenta à la grille. Noyette, irritée, lui cria qu'elle était la dame du village et qu'elle ne souffrait point de voir, en sa présence et devant son château, des gens aussi sales et aussi dégoûtants que lui : « Et si vous ne partez pas bien vite, ajouta-t-elle, je vais lancer mes chiens sur vous ! » Le mendiant redressa alors sa taille courbée, sa figure se rajeunit tout à coup et Noyette reconnut en lui le Monsieur, le mystérieux bienfaiteur. Le mendiant dit alors : « Ah ! Noyette, la richesse vous a donc endurci le cœur et le bonheur vous a rendue hautaine !... Eh bien, Noyette, regardez... pffft !... » Et le mendiant, étendant la paume de sa main gauche sous sa boue, souffla dessus et aussitôt château, meubles, tapis, lampes d'or, statues de marbre, jardin, tout disparut comme disparaît un rêve.

Le bienfaiteur, le mendiant, était Notre Seigneur Jésus-Christ.

Recueilli à Liège.

ALFRED DUCHESNE.

NOTE. — *Wallonia* a publié, dans son t. II, p. 13 à 16, une autre variante liégeoise de ce conte; il s'y agit de *Coufi-coufou* qui vivait dans un vieux tonneau troué, et qui, enrichie par le Seigneur, lui répond, quand il vient lui demander l'aumône : « On ne m'appelle plus *Coufi-coufou*, on me nomme madame la Grandeur. » — Dans une variante de Polleur, inédite, contée par feu M. Corneille COLLIN, l'héroïne se nomme *Oulette*, *li passeute d'aïce* et elle répond aigrement au mendiant :

*Dji n' sos nin Oulette*

*Fotette*

*Dji sos la baronne*

*Fotone.*

Je ne suis pas Oulette

*Fotette*

Je suis la baronne

*Fotone.*

Mais le mendiant n'est autre que son bienfaiteur, et Jésus, pour la punir lui reprend d'un geste tout ce qu'il lui avait donné.

O. C.



## Sorcellerie

Voyez ci-dessus, p. 49.

### Le sabbat et les danses



CHEZ les Wallons, tout au moins en pays liégeois, le mot *sabbat* désigne le Grand Sabbat, celui qui se tient à époques fixes, en des endroits déterminés, toujours les mêmes, et qui est présidé par le Diable. Les réunions ordinaires s'appellent les *sises*, « les veillées ». Pour dire que les sorcières se rendent à ces réunions, on dit qu'elles vont à l'*sise* ou à l'*danse*, parce qu'en effet, dans l'esprit du peuple, la danse, la ronde, est en ces occasions la principale, sinon la seule de leurs occupations : *elles font des rondes-danses*. Quand le paysan croit entendre dans l'air le passage des sorcières, il dit : *vola l'danse qui passe*, aussi bien que : *vola les macralles qui passent*.<sup>(1)</sup>

Les nuits qui précèdent le Vendredi-Saint, la Saint-Jean, la Noël, la Chandeleur, le Premier Mai, sont les dates du Grand Sabbat, où tous les sorciers et sorcières du pays doivent assister. Les autres réunions, qui sont régionales, réservées aux affiliés, surtout aux sorcières, d'un même canton, ont lieu ordinairement dans la nuit du vendredi au samedi. Le peuple pense que les sorcières se réunissent aussi parfois les autres jours, pour prendre leurs ébats de compagnie.

Ce préjugé de la fréquence des réunions s'appuie sur la croyance que sorciers et sorcières doivent obéir *illico* aux ordres du Diable (qui est fort capricieux) et se rendre immédiatement à

(1) On dit de même à propos des rondes et des *crémignons* qu'on fait dans les rues : « une telle était dans la danse », « c'est une danse qui passe dans la rue », etc.

ses invitations, dont les affiliés ont connaissance à l'instant même par des voies et moyens mystérieux. On voit parfois une personne soupçonnée d'être sorcière faire preuve subitement d'une grande inquiétude, se trémousser sur sa chaise comme si elle cherchait à résister à quelque besoin, à quelque influence secrète, enfin se lever brusquement et partir à la hâte, malgré l'insistance qu'on peut mettre à la retenir. De tels faits confirment les soupçons du paysan qui dit : Bien sûr qu'elle *esteût houkèye* « qu'elle était appelée » ; si l'on est au soir, il ajoute parfois qu'elle *est houkèye à l'sise*. Mais, il est certain que, dans son esprit, les sorcières sont souvent *houkèyes* individuellement.

\* \* \*

Les lieux où se tient le Grand Sabbat passent généralement pour être fort éloignés. Il y a certainement un champ de Sabbat en Prusse, sur les bords du Rhin<sup>(1)</sup>. Il y en a un autre aux environs de Tongres.

Tous les lieux hantés sont réputés comme fréquentés par les sorcières. On en connaît dans chaque canton. Au pays de Charleroi, les lieux dits « Noirs-Dieux », où anciennement on exécutait les criminels, ont la réputation d'être le théâtre de leurs ébats<sup>(2)</sup>. Il en est de même partout pour les ruines des anciens monastères et des châteaux. L'aspect désolé d'un lieu est suffisant pour qu'on lui applique des légendes de sorcellerie ; quelquefois un souvenir historique exerce aussi son influence, par exemple d'anciennes exécutions de sorciers ou sorcières.

Nous avons déjà cité<sup>(3)</sup> des lieux-dits réputés comme champs de Sabbat : *ax quate Rabias*, entre Poucet et Olèye ; *les six vèyes*, près de Moha ; *les quate sicus*, à Liège-Ouest, etc. Une voie étroite bordée de haies, aux environs de ce dernier champ, et qui y existe depuis de longues années, est connue sous le nom de « rue des *macralles* »<sup>(4)</sup>. On cite d'autres lieux de Sabbat ou de *danse* : nous avons noté les suivants.

A Vottem, près Liège, le lieu de rendez-vous des *macralles* était au lieu dit « la pierre qui tourne », près des *tchèrès d'Harin*, c'est-à-dire sur la limite de Vottem, Herstal et Milmort. Cette pierre a disparu depuis très longtemps. On n'en connaît plus que vaguement l'emplacement.

(1) Il y est fait allusion dans une légende de sabbat « L'amoureux de la sorcière », variante liégeoise dans *Wallonia*, t. I, p. 136.

(2) Jules LEMOINE, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*. Charleroi, 1891, page 5.

(3) WALLONIA, t. VII, p. 89.

(4) GOBERT, *Les rues de Liège*, t. I, p. 248, col. 2.



A Hourt, près de Grand-Halleux sur la Salm, dans une vallée d'un caractère sauvage et triste, les sorcières de la contrée avaient établi le théâtre de leurs ébats nocturnes. On y montrait « un endroit de forme circulaire où rien ne poussait, quoique le sol y fût d'excellente qualité; au centre se trouvait une pierre creuse placée horizontalement sur trois cailloux » (1). Ce champ passe encore pour être le lieu du grand sabbat d'Ardenne.

Une autre terre à l'danse se trouve près de Remouchamps (Aywaille, sur l'Amblève). Sur un plateau revêtu d'un tapis uniforme de sombres bruyères, à droite de la route qui mène à Louveigné, c'est, abrité par plusieurs mamelons, un espace circulaire d'aspect fort nu et fort triste, et digne en tous points du choix que, dit-on, en a fait Belzébuth pour y tenir sa cour (2).

Aux environs de Herbeumont (sur la Semois), il existait un arbre bien connu pour être le lieu de ralliement des serviteurs du Mauvais (3). Dans la même région, on voit une montagne sombre et boisée, appelée le Dansau, lieu redouté à cause des malédictions dont il continue à être le théâtre. Ce lieu hanté est aussi l'objet d'une légende de chasse sauvage, d'une légende de garous, etc. (4).

A Auby-sur-Semois, on voit la Saurpire « pierre de sorcières », et tout auprès un vieux chêne sous lequel les serviteurs du prince des ténèbres tiennent le sabbat : le cercle que leurs pieds maudits ont tracé autour de l'immense tronc est bien visible. Aux environs de cette pierre, on voit des roches à pic d'un aspect sauvage, qui bornent le val d'un petit ruisseau : à trop regarder au fond de ce précipice, on éprouve des vertiges. C'est le « Saut des Sorcières ». Cette sombre vallée continue à être le théâtre des ébats de ces dames. Quand elles ont terminé leurs danses, et que les premières lueurs du crépuscule (sic) annoncent l'heure de la retraite, elles enfourchent le manche à balai et sont contraintes de sauter à reculons jusqu'au-dessus de la crête : un suppôt de Satan peut seul y réussir ». Cette roche porte aussi le nom de *Colas tchatcha*, sorcier légendaire (5).

A Etbe, près de Virton, une sorte de grotte située dans le bois, où se remarquent plusieurs salles rectangulaires qui se font suite, est nommée au bouôr des fayes : les sorcières y avaient remplacé les nains, et l'on disait qu'elles y venaient danser (6).

Le grand sabbat de Hesbaye se tenait la nuit qui précède la Chandeleur. Il avait lieu dans le champ des macralles situé entre Houtain-St-Siméon, Haccourt et Heure-le-Romain. Un poteau indicateur des routes, situé à proximité de ce lieu, portait, il y a une dizaine d'années, sur une de ses planchettes, la mention du « champ des macralles ».

On cite encore, près de Fumal, sur la Méhaigne, le lieu dit « Bois du Point du Jour » comme étant le lieu préféré de rendez-vous des sorcières.

A Ombret, près de Huy, dans le vallon derrière l'église, coule un petit ruisseau qui porte le nom d'un endroit situé près de sa source, le « Pont de la Macralle ». Là, autrefois, se réunissaient les acolytes de Satan pour tenir leur sabbat ; là aussi on les brûlait (7).

Vis-à-vis du château de Samson (près Namur), sur la rive droite de la Meuse et au sommet d'une hauteur au pied de laquelle s'étend le village de Namèche, se trouve un arbre dit de Sainte-Anne. C'est là que, suivant la croyance du peuple, les sorcières se rassemblent dans les nuits du Vendredi-

(1) PIMPURNIAUX [Ad. BORGNET], *Guide du voyageur en Ardenne*. Brux. 1858, tome I, p. 132.

(2) Marcellin LA GARDE, *Le Val de l'Amblève*, 4<sup>e</sup> éd., p. 369.

(3) PIMPURNIAUX, *Guide*, II, 243. — (4) *Id.* II, 252. — (5) *Id.* II, 243-4 et 245.

(6) Communication de M. Louis HUSTIN. — (7) PIMPURNIAUX, II, 214.

Saint, de la Saint-Jean, et dans les saintes nuits, et qu'elles font leurs rondes infernales autour de l'arbre (1).

A Gilly, dans le bois de Soleilmont, se trouve une vaste clairière en partie cultivée, située non loin d'un profond ravin appelé l'Ermitage. Il y a un siècle environ se dressait là un édifice assez vaste, construit en moellons. Quelques pans de murs de l'ancienne retraite des ermites étaient encore visibles il y a une soixantaine d'années ; maintenant [1891] quelques décombres que recouvrent une végétation folle, révèlent seuls l'emplacement de l'ancien ermitage. Cet endroit est dit hanté (2). C'est aussi un champ de sabbat.

A Charleroi, au faubourg, non loin de la maison dite « la Tourette », s'étend un champ qu'on nomme terre à l'danse, ancienne propriété du bureau de bienfaisance. Deux fois l'an, la nuit des Ames (2 novembre) et celle du Jeudi-Saint, les sorcières des environs s'y réunissent et y dansent (3).

A Piétrain, canton de Jodoigne, on voit un tumulus qui est fréquemment mentionné dans les anciens actes et qui est peu apparent à cause de sa situation dans un endroit où le sol s'abaisse fortement ; d'ailleurs, il a été convenablement réduit par suite des empiétements des cultivateurs du voisinage. Il a environ 7 à 8 m. de long sur 3 de large et 5 à 6 de haut. Jadis, l'opinion commune désignait la *Tombe d'Herbais* comme un lieu de rendez-vous de sorcières et, maintes fois, disait-on, le laboureur ou le pâtre attardé y avait été effrayé par le sifflement prolongé qui annonçait leur rapide passage à travers les airs (4).

On a conservé les pièces de procédure en date de 1652, à charge d'une malheureuse femme de Nodranges (section de Novilles, canton de Jodoigne) nommée Jeanne Hasque, qui fut accusée d'être sorcière par deux personnes prévenues du même crime, Michel Godfrin et Catherine Burnette. Ceux-ci, avant de mourir, prétendirent que Jeanne avait dansé avec eux et le diable à la danse des sorcières au Bois-Enge, à Piétrain, village voisin. Poursuivie à son tour et emprisonnée à Jodoigne, l'accusée déclara d'abord qu'elle ne savait rien. La torture la fit parler. Elle « avoua » notamment que trois fois elle avait dansé au Bois-Enge, et toujours avec des diables (5).

A Nivelles, on disait autrefois qu'au bos d' Nivelles les sorcières dansaient « les sorcières dansaient ». Le « bois de Nivelles » est actuellement un hameau non boisé, voisin de l'endroit dit « aux trois tilleuls » qui était un des lieux d'exécution des criminels.

On voit, dans une des prairies qui s'étendent du village de Monstreux (canton de Nivelles) au bois du Planti ou de l'Hôpital, un gigantesque chêne solitaire, dont le tronc mesure près de six mètres de pourtour. Le « chêne de Monstreux » est encore connu sous le nom de *tchêne des sorcières*.

Près du village d'Angre (canton de Dour), à droite d'une montagne illustrée par diverses traditions populaires, se dresse un rocher d'une certaine élévation. Il s'y trouve une cavité, en partie bouchée, désignée sous le nom de « cabinet des sorcières », parce que ces possédées tenaient leur sabbat en cet endroit et se retiraient dans cette cavité (6).

(1) WOLF, *Niederländische Sagen*, p. 503.

(2) Jules LEMOINE, *ouvr. cité*, p. 5.

(3) D.-A. VAN BASTELAER, *Le vieux Charleroi*, s. d., p. 96.

(4) TALLIER et WALTERS, *Géographie et Histoire des communes belges. Canton de Jodoigne*. In-4°. Brux. 1872, p. 238.

(5) *Idem*, p. 253.

(6) Théod. BERNIER, *Guide du touriste au Caillou-qui-bique*. Mons, 1886, p. 3.

C'est vers neuf heures (*a nône*) parfois à la nuit tombante, jamais du jour, que les sorcières partent pour le sabbat ou pour leurs danses.

La scène qui se passe alors est fixée, notamment, dans le conte de l'Amoureux de la sorcière, dont une variante liégeoise a paru dans *Wallonia*, I, 136. Ce conte est connu dans toutes les parties du pays. On peut le résumer comme suit :

Il s'y agit d'un jeune homme qui courtisait une jeune fille habitant avec sa mère. On lui dit que les deux femmes sont des sorcières et que, pour s'en assurer, il n'a qu'à se trouver chez elles le vendredi, à l'heure où elles devront partir pour la danse. Il se rend chez elles le jour dit et feint de s'endormir. Les deux femmes, leur heure étant venue, tâchent vainement de l'éveiller; elles s'assurent que son sommeil n'est pas simulé en déposant un œuf chaud sur sa figure (ou en le lui mettant dans la main). Rassurées par son immobilité, elles se disposent à partir. Il observe leurs préparatifs, l'onction, l'incantation, et les voit s'en aller. Edifié, il veut les suivre, répète leurs opérations, mais il se trompe d'un mot en récitant la formulette (1) : au lieu de passer par dessus les buissons, il passe au travers, et arrive au sabbat tout ensanglanté. Les deux femmes viennent à lui, l'introduisent dans le cercle des sorcières, le font danser avec elles et lui procurent, pour le retour, un coursier enchanté qu'il doit chevaucher sans dire mot. Il observe d'abord attentivement cette consigne; mais, à un moment donné, la bête devant faire un saut, la légèreté de la monture arrache au jeune homme un cri d'admiration (2). Aussitôt, la monture disparaît, le jeune homme tombe par terre. Il se trouvait en pays étranger, et il dut voyager plusieurs jours pour regagner son logis.

Tel est le conte qui, pour être complet et même intelligible, exige le détail des opérations magiques du départ pour le sabbat. Sa grande popularité assure ainsi le maintien d'une tradition importante et curieuse.

L'heure étant arrivée, la sorcière se déshabille complètement; sauf, dit-on aux environs de Liège, qu'elle s'enveloppe la tête dans un mouchoir blanc tourné en manière de turban.

Elle va prendre dans une cachette, où elle le conserve précieusement, un petit pot contenant une graisse magique particulière. Cette graisse est de couleur verte (Liège); c'est de la graisse de chat

(1) Ainsi, au lieu de dire *houte des hâyes et des bouhons* « par-dessus les haies et les buissons », ou bien *houp! les hâyes et les bouhons* « hop! les haies... » il dit : *tot-oute* « tout outre, au travers de » ou bien *trivièsse* « traverse » les haies, etc. Dans une variante de Houtain-St-Siméon, après que les deux femmes ont fait entendre l'incantation, le jeune homme ajoute sur le même ton : *Rattins-y*, c'est-à-dire : je souhaite que vous y soyez retenues. Et ce souhait se réalise : les deux femmes sont retenues dans leur course par les haies et les buissons et arrivent à la danse tout ensanglantées.

(2) Ce cri est, à Liège : *Hiel vola on bai saut po n' si p'tite bièss!* « Eh! voilà un beau saut pour une aussi petite bête! » A Jalhay, où la monture fantastique est un veau merveilleux, le conte a cette formulette rimée : *Quand dji n' divreus m'ye raller à Djalhai, V'la one belle hope po on p'tit veai!* « Quand je ne devrais jamais retourner à Jalhay [je ne puis m'empêcher de dire que] Voilà un beau saut pour un si petit veau! »

(Nivelles); d'enfant mort sans baptême et déterré dans le cimetière (Hesbaye), ou d'on ne sait quoi. On dit souvent qu'elle est mêlée de certaines herbes que la sorcière cultive soigneusement dans son jardin ou qu'on la voit rechercher dans les champs, qu'elle fait sécher et réduit en poudre pour servir à sa magie. Les sorcières préparent cette graisse elles-mêmes (Liège); le diable la leur donne avec le pot (Condroz); ce pot se remplit de lui-même (Hesbaye, Condroz).

Avec cette graisse — nommée *ôlmint* « onguent » ou *poumède* « pommade » — la sorcière oint soigneusement toutes les articulations de son corps, *les djonteûres et les ployants* « les jointures et les pliants ».

Cela fait, elle saisit son balai et le chevauche. Le lecteur a déjà constaté le rôle important que joue le balai dans la sorcellerie : une sorcière au repos n'enjambrera pas un balai posé en travers de sa route (voir ci-dessus, t. VI, p. 86); dresser un balai contre un mur à l'arrivée d'une femme, est une allusion injurieuse sur le sens de laquelle elle ne se méprendra point (*ibidem*). A Amonines en Ardenne, le paysan a remarqué que parfois, sur les bouleaux, une branche est à ce point surchargée de jeunes pousses, qu'elle affecte de loin la forme d'un balai; cela est surtout visible en hiver, quand les rameaux sont dégarnis de feuilles; on appelle une pareille branche *on ramon* (balai) *d' macralle* (3). On prétend que les sorcières placent parfois leur balai à côté d'elles dans leur lit; le balai prend la forme de leur diable favori et joue le rôle d'un amant (Hesbaye). Une femme mariée qui va *al danse* à l'insu de son mari, dépose dans son lit un balai qui prend sa forme et ses traits et qui la remplace parfaitement (3). On raconte à Perwez qu'une femme étant *houquêye* « appelée, requise » pendant le jour, se fit remplacer par son balai, lequel, sous forme humaine, se prêta à tous les travaux du ménage; pendant qu'on cherchait en vain le balai véritable, la femme revint, dit tout simplement : « je suis allée dans tel lieu », et mit la main sur le balai où on l'avait vainement cherché; l'aventure fit ouvrir les yeux au mari, qui ne tarda pas à découvrir la vérité, et en mourut (3).

En même temps que la sorcière enfourche son balai, elle lui adresse une incantation magique, dont voici des variantes :

(1) Communication de M. Joseph LAMBERT.

(2) Voir un conte où il est question de cette magie, dans *Wallonia*, I, p. 14.

(3) Récit de M<sup>me</sup> DELBLOZ.



1.

Houp, makâ, rikî, rikette!  
D'zeu les hâyes et les bouhons  
Vole à diale éco pus lon.

Liège Ardenne.

2.

Youp, makâ, maké, rikette!  
Houte des hâyes et des bouhons  
A diale qui l'possède avou l's autes.

Hermée.

3.

Zoup, maki, makâ, roquette!  
Potche les hâyes et les bouhons.

Milmort.

4.

Sôrte, mirôte,  
Dizeu les hâyes et les bouhons  
A diale qui l'possède avou l's autes.

Hesbaye (Gansson).

5.

Sôte, méréte,  
A diale avou l's autes.

Boirs.

1.

Hop, . . . . . !  
Par-dessus les haies et les buissons  
Vole au diable encore plus loin (!).

2.

Hop, . . . . . !  
Outre [plus haut que] les h. et les b.  
Au diable qui te possède avec les  
[autres].

3.

Hop, . . . . . !  
Saute les haies et les buissons.

4.

Sors, . . . . .  
Par-dessus les haies et les buissons  
Au diable qui te possède avec les  
[autres].

5.

Saute (?), . . . . .  
Au diable avec les autres.

Les mots *makâ, rikî, rikette*, et leurs variantes sont intraduisibles. Le peuple ne leur prête aucune signification précise. Il en est de même du mot *méréte* ou *mirôte*. Dans le nord de l'Ardenne, *fer* (faire) *sôrte méréte* signifie « faire une chose impossible ».

Aussitôt la sorcière a-t-elle proféré l'incantation, qu'elle « s'envole » ou disparaît. A Charleroi, elle est changée en chouette et c'est sous cette forme qu'elle se rend au sabbat. Parfois, la sorcière fait le voyage sur le dos d'un animal merveilleux, par exemple un vert-bouc : c'est son diable qui est venu la chercher, ce qui rend inutile l'onction et l'incantation; mais le cas ne se présente guère que pour les sabbats, non pour les réunions ordinaires.

Dans les airs, les sorcières se rejoignent et voyagent de compagnie.

Chemin faisant, la troupe maudite fait entendre des bruits qui varient à la fois d'origine et de caractère suivant les circonstances. Au départ pour le sabbat, elle est précédée et conduite par un ou plusieurs *musicueus* « musiciens » ou *dfoweus* « joueurs »; le peuple considère cette « musique » comme fort agréable, il la compare ou

(1) C'est à dire : vole au loin, aussi loin que possible. « Aller au diable » c'est aller très loin; « aller au diable encore plus loin » c'est aller encore plus loin qu'au diable !

l'attribue au chant d'un violon (c'est le cas le plus général), au jeu d'un accordéon (Vottem, Milmort, Vallée du Geer), aux sons d'un carillon (Lincé-Sprimont). Au contraire, les cris que font entendre les sorcières dans leurs courses à l'occasion des *sises*, au départ, au retour, dans leurs déplacements d'un *tchamp* à l'autre, ces cris sont sinistres et effrayants, et les personnes qui les ont entendus n'en parlent jamais sans frémir : ce sont des hurlements lugubres et des cris aigus. En Hesbaye, on dit que les sorcières crient sur une note très élevée : *tchouhou!* *tchouhou!* De cette onomatopée on a fait le verbe *tchouhler* qui ne s'emploie qu'en mauvaise part : d'une personne qui a la voix désagréablement aiguë et perçante, d'une jeune fille qui pousse des cris aigus à tout moment, on dit pour la critiquer qu'elle *tchouhlye comme ine macralle*.

Une de nos voisines, dit M. LEMOINE, nous affirme avoir entendu l'orchestre diabolique certaine nuit, au-dessus de sa maison. Peu de temps après, elle mettait une fille au monde. On prétend que la musique des sorcières est surtout remarquée par les accouchées, lorsqu'elles enfantent pendant la nuit — cette illusion s'explique par leur état d'esprit tout spécial, qui favorise les mirages auditifs.

Le même auteur raconte encore ce trait. Un valet de la ferme dépendant de l'abbaye de Soleilmont, située entre Gilly et Fleurus, menait chaque soir les chevaux de la *cense* dans un pâturage situé près du bois, où ils paissaient pendant la nuit. Il affirme avoir entendu, vers minuit, une musique composée de hurlements et de sifflements. Les chevaux affolés se mirent tous à sauter au-dessus de la barrière de clôture, en file indienne, et se précipitèrent vers l'abbaye, dont ils firent le tour trois ou quatre fois avant de rentrer à la ferme. Le valet en courant à la poursuite de la cavalcade, côtoyait le vaste étang qui autrefois embellissait le paysage. Il prétendait avoir vu, au milieu de la nappe d'eau, un feu très vif, et cependant personne ne se trouvait auprès du brasier... « Vous comprenez, disait notre narrateur, qu'il devait y avoir là quelque chose, pour que les chevaux se soient sauvés de telle sorte. » (1)

Parfois la « musique » des sorcières consiste en de simples sifflements. C'est en cas de voyage rapide, quand ces dames sont pressées ou qu'elles sont en retard, et c'est leur passage très vite dans l'air qui produit ce bruit aigu, comme quand le vent souffle. On dit alors que les *macralles zûnet*. Un petit jeu nommé *à l'zûne* était en usage il y a environ trente ans à Rocour, près de Liège : on prenait une planche de 40 à 50 centimètres de longueur sur 15 à 20 centimètres de largeur,

(1) Jules LEMOINE, ouvr. cité, p. 15.

dentelée sur les bords; au haut de la planche, on perceait un trou dans lequel on passait une ficelle d'environ 1 mètre, retenue par un gros nœud; on saisissait l'autre bout de la ficelle et on faisait giroyer vivement l'appareil: il produisait, en tournant sur lui-même, un bruit lugubre dont l'intensité et l'acuité variaient suivant la vitesse du tournoiement; des loustics esprits-forts de l'endroit en jouaient le soir sous les fenêtres des gens peureux, et, comme ce bruit reproduisait assez bien, paraît-il, *li zîn'mint des macralles*, on ne manquait pas de dire, le lendemain, que les sorcières avaient passé par là.

\* \* \*

Les sorcières qui circulent dans les airs sont invisibles. On les entend, mais on ne les voit pas. Parfois, on distingue parfaitement, par un temps clair, leur ombre passer rapidement sur le sol: beaucoup de vieilles gens affirment avoir vu passer ainsi des *ombions d' macralles*.

Souvent, les sorcières s'arrêtent dans leur voyage et descendent sur les arbres pour s'y reposer. Elles font parfois alors entendre leur musique. Témoin les deux contes suivants:

A Baulers en Brabant, on raconte qu'un homme revenant le soir, entendit du bruit dans un arbre. Il tira un coup de revolver dans cet arbre: un cri traversa l'espace et un objet tomba. Il ramassa l'objet: c'était un gobelet d'or sur lequel étaient inscrits le nom d'une personne et la ville d'Allemagne où elle habitait (1).

On raconte à Liers, près de Liège: Un jeune homme s'en allait un soir rendre visite à sa belle. En chemin — c'était une nuit bien noire — au milieu d'une grand'route bordée d'arbres, il entendit soudain une singulière musique dans l'air. Il lança son bâton dans la direction d'où le bruit semblait venir; aussitôt un cri se fit entendre, puis la chute d'un objet tinta à travers le feuillage. Après quelques recherches, le jeune homme trouva, au pied de l'arbre, un trousseau de clefs reliées par une ficelle. Il remit l'objet en poche et continua sa route sans nouvel incident. Arrivé à la demeure de sa promise, il apprit que la jeune fille était absente. La mère ne put lui dire où elle était. Le jeune homme, qui avait déjà quelques soupçons, demanda alors, sous quelque prétexte, qu'on lui ouvrît l'armoire. La vieille lui dit qu'elle ne le pourrait, ayant égaré ses clefs depuis la soirée. « Chemin faisant, dit-il, j'ai trouvé ce trousseau. Voyez si ce n'est pas le vôtre ». La mère, étonnée, prit les clefs, balbutia, et se trouva si cruellement embarrassée qu'il fut édifié. La mère lui fit promettre le silence sur cet incident, et le jeune homme cessa dès lors de fréquenter la maison.

Les sorcières descendent parfois aussi dans les champs, soit pour se reposer, soit pour y faire des rondes (2). Aux endroits où elles se sont arrêtées, on voit les blés versés sur un espace plus ou moins

(1) Conté par M. J. H..., natif de Baulers.

(2) Soit aussi pour stériliser les champs. Ce cas sera envisagé plus particulièrement au chapitre des Maléfices.

circulaire. Des loustics de Rocour s'amusaient à faire des cercles semblables: ils pénétraient dans un champ en s'aidant d'une longue perche, comme on fait pour sauter un ruisseau; à l'endroit où ils retombaient, ils piétinaient les grains sur un certain espace; ils revenaient en sautant comme ils étaient entrés. Le lendemain, les bonnes gens du village ne manquaient pas de conclure que les *macralles* avaient passé par là!

\* \* \*

Les réunions ordinaires des sorcières, les *sises* sont convoquées par la Dame-sorcière: celle-ci part la première et racole les autres en chemin. C'est elle qui dirige la horde dans ses ballades. C'est elle encore qui se détache du groupe et s'avance vers le profane qu'un malheureux hasard a amené près du lieu où les sorcières prennent leurs ébats.

Le peuple croit, en effet, que les milices infernales sont organisées en confréries présidées, les unes, par une *dame-macralle*, les autres par un chef-sorcier, dit à Liège *maisse* (maître) *des mahottes* (1) et en Hesbaye *maisse des macrais*. Au pays de Charleroi, on dit que la dame-sorcière à la Jarretière comme marque de sa dignité et que les affiliées se la passent par rang d'ancienneté (2). A Boirs, la *dame-macralle*, celle qui exerce la suprématie dans le canton, n'est autre que la préférée du Diable, autrement dit sa maîtresse en titre dans la région. A Ferrières, c'est elle qui tient le livre — *li livre d'grippâ* — où sont inscrits les noms de tous les affiliés (3). Dans le Condroz et la Hesbaye, on dit que la *dame-macralle* et *li maisse des macrais* sont nommés au grand sabbat par le Diable qui désigne pour cet office le sorcier, la sorcière qui ont le mieux rempli leur devoir, c'est-à-dire qui ont fait le plus de mal aux hommes à son profit.

L'histoire d'un chef de sorciers, nommé, ou plutôt surnommé *Colas tchatcha* était célèbre dans le sud de l'Ardenne. Voici cette légende qui eut, paraît-il, un dénouement historique.

*Colas tchatcha* était le père de la commune d'Auby, près Bouillon. A côté du cornet qui lui servait à appeler le bétail, il portait, suspendu au cou, un chapelet à gros grains, et jamais il n'allait aux champs sans le livre de prières qu'il affectait de porter sous le bras. Tout cela n'était que sima-

(1) *Maisse des mahottes* est aussi l'un des noms du Diable. On appelle vulgairement *mahotte* les mannequins qui servent aux tailleurs et aux coiffeurs dans leur métier. Faut-il voir dans ce mot un souvenir de Mahom? Nous savons que les sorcières se coiffent d'un turban pour aller au sabbat.

(2) Jules LEMOINE, ouvr. cité, p. 19

(3) Voy. ci-dessus, t. VI, p. 57.



grées. Sous les apparences d'un bon chrétien se cachait le chef des sorciers du canton ; c'est lui qui enrôlait les recrues et servait d'entremetteur à Satan ; c'est lui qui dirigeait les danses ; c'est lui qui enseignait à ces couples maudits à sauter en reculant jusqu'au-dessus de la crête qui a conservé son nom (1). Par ses dehors hypocrites, il tint longtemps le public en erreur sur son compte ; mais, cela ne pouvait durer, et on finit par découvrir son véritable métier à un propos qu'il lâcha imprudemment.

Une femme d'Auby, qu'il avait vainement tenté d'enrôler dans son régiment, l'ayant rencontré un matin qu'il quittait le village avec sa *herde*, le félicita sur sa piété. Croyant découvrir de l'ironie dans ce compliment, il lui répondit d'un air terrible : « Tu ne me connais pas encore ! ». Cette répartie éveilla les soupçons, car la femme, étonnée de sa brutalité, n'eut rien de plus pressé que de raconter l'affaire.

On n'avait pas été jusque là sans savoir qu'il existait dans le canton une compagnie d'individus qui avaient vendu leur âme au diable. Plus d'un enfant, plus d'une pièce de bétail avaient été pris d'un mal inconnu et rebelle à tous les remèdes.

Une épidémie mystérieuse ayant décimé l'étable d'un fermier, on fit des recherches pour en trouver la cause et il en résulta que la veille on avait vu rôder autour du bâtiment une femme suspecte de sorcellerie. Dénoncée au juge, elle fut appliquée à la torture après qu'on eût constaté sur son corps la présence des stigmates du démon. Elle commença par dénoncer quelques-unes de ses compagnes. On lui fit ensuite des questions relatives à Colas *tchatcha*, qui venait précisément d'attirer l'attention par son étrange propos. D'abord elle protesta qu'elle ne savait absolument rien à charge de cet homme ; mais la torture lui desserra les dents, et elle finit par dénoncer toute l'organisation de la bande.

En conséquence, Colas *tchatcha* fut arrêté, interrogé, torturé, condamné, puis brûlé sur le pont de Bouillon (2).

\* \* \*

Les secrets du Sabbat sont si terribles que le sorcier qui les révélerait mourrait certainement de mâle mort dans les vingt-quatre heures !

Ces secrets ont transpiré, cependant, et le paysan qui en parle a toujours l'air d'en savoir plus qu'il n'en veut bien dire.

Le peuple sait, par exemple, que le sabbat est un lieu de désordres, au sens propre aussi bien qu'au sens figuré de ce mot. Il y a de la foule, on s'y remue beaucoup, on y parle haut. Le mot de « sabbat » est entré dans le langage commun : *mîner* (mener = faire) *on saba* signifie « faire un remue-ménage » ; dans ce sens, l'expression est synonyme de *mîner on grand trébat*, *on héli bazâr*, et même *me fameuse veye*, *me arêdje di tos les diales*...

La première des scènes du sabbat dont le peuple a connaissance pourrait s'appeler l'Hommage : chacun et chacune vient baiser le

(1) Voir ci-dessus p. 164, 4<sup>e</sup> allée.

(2) PIMPURNIAUX, *Guide*, II, 245-247.

derrière de Satan qui trône « sur un beau fauteuil » et sous forme de bouc.

Cela fait, chacun rend compte des maux qu'il a causés pour la plus grande gloire du Maître : sorts jetés, morts produites, calamités déchainées... Le diable a sans doute un mot d'approbation ou de critique pour chacun de ses fidèles : en tout cas celui qui n'a pas fait de mal assez est rossé d'importance. On dit encore que la liste des méfaits est « marquée dans un gros noir livre. »

Après quoi viennent les danses, chaque sorcière a son diable, chaque sorcier sa diablesse. On en change souvent. Les danses sont entremêlées d'actes de lubricité de tout genre. Tout le monde est nu.

Il y a aussi un banquet. On y « mange bon », et l'on y boit du vin. Divers contes font allusion aux beuveries du sabbat et des *cîses*. Un homme de Lincé, passant près du champ de sabbat de Remouchamps y remarqua un grand nombre de bouchons de bouteilles. (1) A Morteihan, au pied d'un arbre bien connu dans la contrée pour être le lieu où revenaient les serviteurs du Mauvais, on trouva plusieurs tasses dont la soucoupe portait, en toutes lettres l'inscription : Cape roi des sorciers ; cette découverte, coïncidant avec celle d'autres faits, permit de faire à cet homme son procès ; il fut condamné puis brûlé en grande cérémonie (2).

Une cérémonie importante est celle de l'enrôlement. Les sorciers et sorcières amènent au Maître les personnes qu'ils ont décidées à entrer dans la compagnie. Elles doivent renier Dieu et la Vierge, cracher sur une hostie consacrée. On les rebaptise avec du sang de crapaud. Enfin le Diable, après des actes de possession physique (3), donne à ces nouveaux venus une sorte d'investiture qui consiste dans une marque qu'il leur imprime sur le corps.

On parle aussi de parodies d'actes religieux : prières dites à rebours, adoration du Diable, messe où l'hostie est remplacée par un petit crapaud...

C'est au sabbat que les sorciers et sorcières apprennent du diable les secrets de la magie. Il enseigne les « tours », recettes et procédés pour amener toutes sortes de maux sur les gens et les bêtes. Elles font sous ses yeux des trous en terre d'où sortent des chenilles et des rats qui sont envoyés dans les champs et le logis des meilleurs paroissiens.

(1) Communication de M. F. SLUNE.

(2) PIMPURNIAUX, *Guide*, t. II, p. 258.

(3) Un seul témoignage, celui d'une vieille de Lize Seraing, ajoute que le Diable arrache trois poils à l'aisselle des nouveaux affiliés : *etrî rdye, ds hommes, et ds femmes, treus poiches inte les jambes : adon puis c'est da sonke po todis* « alors ils sont à lui pour toujours ! »

C'est encore au sabbat que les loups-garous vont s'exercer à traîner leurs chaînes. Pour mettre leurs forces à l'épreuve, Satan leur fait traîner *des îpes et des rôlats* « des herses et des rouleaux » (1).

\* \* \*

Des gens qui prétendaient avoir passé près d'un lieu où se tenait le Sabbat, ont raconté des choses extraordinaires. L'un avait vu des sorcières accroupies, tenant chacune une poule noire (2). Un vieux ménétrier, *on mestré*, de Milmort, affirmait avoir passé près d'une *sîse* où les sorciers et sorcières, masqués, dansaient autour d'une vieille qui tenait en main une chandelle allumée. Une vieille femme de Boirs, sur le Geer, nous a raconté que son père avait vu un sabbat où tout le monde tournait à quatre pattes autour d'une table, sur laquelle le diable se tenait sur ses mains, jambes en l'air : chacun avait *une grande longue chandelle à cou* « une chandelle dans le derrière ». Il paraît que c'était très drôle. Si la brave vieille n'est pas morte, elle en rit encore !

A la place de l'ancien ermitage du bois de Soleilmont, près de Gilly — lieu hanté dont nous avons déjà parlé — s'élevait, toutes les nuits, une grande salle magnifique entourée de riches fauteuils. Une table dressée au milieu était chargée de tout ce qu'on pouvait désirer, boire et manger. « Vous y entendrez de belle musique, rapportait un narrateur octogénaire, vous y verrez des messieurs et de jolies dames richement habillés. » Ce narrateur affirmait avoir été invité à s'y rendre par un ouvrier cordonnier, nommé Colas Boitout, qui « était engagé dans cette partie-là ». Le jour, on ne voyait, en cet endroit, qu'un vaste cercle fortement piétiné et, ça et là, des *estoquées*, comme en font les taupes. C'était la place occupée par les sorcières ; ces petits monticules se transformaient la nuit en fauteuils. « Si vous voulez venir avec moi, continuait Boitout, à cinquante mètres de l'ermitage, vous verrez un homme venir à vous. C'est le chef. Il vous proposera de vous engager dans la société. Si vous refusez, il vous dira de retourner comme vous êtes venu. Si vous acceptez, le terme d'engagement est de sept ans, et vous gagnerez par jour une *plaque* (ancienne monnaie). » Colas Boitout revenait parfois de ses excursions nocturnes la figure égratignée. C'était, disait-il, lorsqu'il n'avait pas bien fait son devoir ou qu'il s'était absenté d'une réunion. Le vénérable narrateur de ces faits avait en eux la foi la plus vive, partagée du reste, par toute sa famille (3).

(1) Boirs, vallée du Geer. — (2) GRENSON, *ouvr. cité*, p. 28.

(3) Jules LEMOINE, *ouvr. cité*, p. 5.

Le sabbat finit à des heures indéterminées ; certains disent à minuit, d'autres, au chant du coq. Au retour, les sorcières reprennent leur chemin aérien soit sur leurs balais, soit sur des bêtes fantastiques. Si, en route, elles entendent quelqu'un prononcer le nom du Seigneur, elles tombent immédiatement à terre. On raconte qu'un ivrogne qui traversait la campagne, buta contre une pierre et proféra un juron : il reçut sur le dos une belle dame qui lui donna beaucoup d'argent pour acheter son silence. (Boirs).

Le chant du coq produit le même effet : il dissipe le sabbat, fait tomber les sorcières qui traversent les airs, leur fait reprendre leur forme naturelle ainsi qu'aux verts-boucs et autres monstres surnaturels. Si une cloche vient à sonner dans la nuit, par exemple pour un incendie, le sabbat est dissipé, les êtres invisibles deviennent visibles.

Le signe de croix a une vertu plus grande encore : il fait souffrir les mauvaises gens.

La lumière écarte aussi les sorcières, de même que les revenants, etc. Un homme de Lincé allait un soir chercher de l'eau ; il portait ses seaux avec une *coupe* (palanche : long morceau de bois recourbé, encoché à chaque bout, et qu'on porte au travers de l'épaule, seau devant, seau derrière). L'anse d'un seau ne tenant plus dans l'encoche, il y avait mis un clou. En revenant, il entendit des sorcières causer et rire sur un arbre où elles se reposaient ; il prit sa *coupe* et la frappa contre terre. Le clou, rencontrant une pierre fit jaillir des étincelles. Les dames tombèrent par terre et il en reconnut plusieurs (4).

Beaucoup de personnes de Ferrières prétendent avoir vu des *macralles*, revenant, au point du jour, de leurs danses nocturnes. Elles allaient bras-dessus, bras-dessous, et portaient le même nom (5). Il est constant qu'au sabbat et aux *sîses* les sorcières changent de nom : on n'aurait qu'à les entendre s'appeler pour les reconnaître... On prétend à Stavelot que le chef des sorciers porte le nom de Robert, qui est le nom du Diable lui-même (6). Dans une variante du conte publié ci-dessus, t. VII, p. 90-92, (défilé de diables après le sacrifice de la poule noire) chaque démon demande au sacrificateur : N'avez-vous pas vu passer Robert ? Et l'ami qui accompagne l'opérant lui dit que Robert est celui qui viendra le dernier, c'est-à-dire Satan. On raconte en outre : le vieux *Mitchi-Djôr*, revenant le soir de

(1) Communication de M. F. SLUSE.

(2) Communication de M. Julien TRONNE.

(3) Ceci est évidemment un souvenir du nom de Robert-le-Diable. — Je me souviens parfaitement avoir dans mon enfance assisté plusieurs fois dans mon village aux représentations d'une troupe ambulante de marionnettes, au répertoire de laquelle figurait une pièce où Robert-le-Diable commettait une foule de crimes et était finalement emporté aux enfers par le Démon au bout d'une fourche.



*Parfonri* dit à sa vieille femme, qu'en descendant la Havée, il avait rencontré sur son chemin « des mille de chats » qui se lamentaient en disant : Robert est mort ! A ce moment du récit, le chat noir qui était près du feu s'écria : Ah ! il est mort, le pauvre Robert ? L'animal sauta sur la fenêtre, cassa une vitre et courut après les autres (1).

\* \*

Le profane qui se trouve par hasard au sabbat ou à l'*sise* est ordinairement invité à prendre part au banquet ou aux danses. Les sorcières cherchent souvent à l'étourdir par des danses vertigineuses ou en se transportant au loin avec lui dans leur vol vertigineux. Elles tâchent aussi parfois de le faire pécher charnellement. S'il ne parvient pas à résister à leurs manœuvres, s'il ne songe pas à dissiper la bande infernale par un signe de croix ou tout autre moyen, alors, malheur à lui. Il n'en revient guère, si ce n'est fou, ou miné par un mal inconnu qui le fait languir ou dépérir ; à moins que, par possession ou de bonne volonté, il ne se trouve enrôlé dans la horde infernale.

Les contes parlent volontiers de personnes que leur présence d'esprit ou la reconnaissance de ces dames a heureusement sauvées de pareils dangers. Voici diverses légendes à ce sujet.

Un mari s'aperçut une nuit que sa femme, jeune et belle, disparaissait. Le matin à son retour elle dut dévoiler son secret. « Viens avec moi, dit-elle, mais prends bien garde de ne parler de Dieu que pour t'en moquer ou blasphémer. » La nuit suivante (?) ils se graissèrent tous deux et, rapides comme l'éclair, ils arrivèrent à la réunion. Le paysan prend place au banquet entre deux belles dames ; la sienne s'est éloignée, elle est perdue dans la foule. S'apercevant que les viandes n'étaient pas salées et ne voyant de sel nulle part, il se mit à en demander ; le sel se fit attendre bien longtemps. Enfin, on lui en servit, et le paysan, bien aise, s'écria tout haut : « Enfin, Dieu soit loué, voici du sel. » Au même instant tout disparut. Le paysan se trouva seul, tout nu, à dix lieues de son village (?).

Un violoneux, affligé d'une bosse, revenait la nuit d'un village voisin où il avait été égayer une noce. Il se trouva tout-à-coup en présence d'une bande de sorcières qui dansaient en se tenant par la main. Elles l'invitèrent à prendre part à leurs ébats. Il préféra leur faire de la musique, et, à leur grande satisfaction, il joua toutes les danses de son répertoire. La *Dame-macralle*, pour lui prouver la reconnaissance de toutes, lui effaça sa bosse d'un frottement de la main. Le lendemain, notre musicien rencontra un de ses confrères également bossu à qui il raconta son aventure. Celui-ci ne manqua point de se rendre à son tour au sabbat pour jouir de la même faveur. Mais il réclama si maladroitement que la Sorcière, d'un geste, lui appliqua sur la poitrine la bosse enlevée à son camarade. A sa grande honte, il dut se montrer désormais, bossu par derrière, bossu par devant (?).

(1) Communications de M. Louis DETAUX.

(2) Hock, *Croyances et remèdes...*, 3<sup>e</sup> éd., p. 271 à 273.

(3) Stavelot : communication de M. Louis DETAUX. Liège : version en wallon dans *Li Spiros*, n° du 11 avril 1897. — Des textes wallons : a. de Nivelles, dans

On raconte à Herstal que, revenant d'un bal à Lantin, le vieux Z... (1) traversait la campagne de Liers, quand il entendit à ses côtés un grand bruit, et vit descendre du ciel une bande de sorcières. « Attends, se dit-il, je vais les faire danser ». Il « empoigne » son *airson* (archet) et se met à jouer. Les sorcières, étonnées, se mettent à faire la ronde. Le violoneux leur joue toutes ses danses. Puis, une dame, pour le remercier, lui offre à boire dans un gobelet d'or. Il s'écrie : « *Jésusse Mariâ*, quel beau verre ! » Tout disparaît. Le gobelet tombe de ses mains. Il le ramasse et le reporte chez lui. Le gobelet portait un nom et une adresse. L'honnête violoneux alla le lendemain reporter le gobelet à la propriétaire. Le conteur ajoute qu'il fut bien reçu (c'était à Liège, dans une rue du centre, à l'enseigne *A l'gayoûle*). On lui fit promettre le silence, et, en reconnaissance de sa discrétion, les gens d'*à l'gayoûle* lui firent chaque année cadeau d'un costume à l'occasion de la fête paroissiale.

Un homme d'Heure-le-Romain fut un jour réveillé en pleine nuit par sa femme qui lui dit : « Je viens de faire un rêve. J'ai vu l'arbre d'un tel chargé de pommes d'or. Et j'en voudrais bien une. — Quelle idée ! répond l'homme. Tu sais bien que c'est un pommier comme les autres. — J'ai rêvé, riposta la femme. Et, pommes d'or ou pommes d'arbre, j'ai envie d'en goûter ». L'homme songea que sa femme était enceinte, et qu'une envie contrariée pouvait avoir de néfastes conséquences. Il s'habilla donc et, si vite qu'il put courir, il se dirigea vers le verger en question, situé à l'autre bout du village. Il escalada la haie, secoua l'arbre, remplit de pommes un drap qu'il avait pris, et rebroussa chemin. Au lieu dit *Halambai*, il aperçut une bande de sorcières qui dansaient sans bruit au clair de lune.

L'une d'elles se détacha du groupe et l'invita à entrer dans la danse. Il n'osa refuser et se rendit au milieu de ces dames qu'il chercha vainement à reconnaître. Après quelques instants, la danse s'arrêta et l'une des sorcières demanda : « Où allons-nous ? » Tout aussitôt une autre s'écria : « *A matin d'Rôcoû* ». A l'instant même, la bande se transporta à trois lieues de là, près du vieux moulin de Rocour, où la ronde recommença de plus belle. Après quelques tours de danse, la vieille demanda de nouveau : « Où allons-nous ? — *A Tonque!* » répondit une autre. Et de nouveau, avec une rapidité vertigineuse, la bande se transporta, cette fois près de Tongres. Sans laisser à notre homme le temps de respirer, la ronde recommença à tourner. Cette fois, il se promit de prendre sa revanche. Et, dès que la vieille eut prononcé sa question, le villageois s'écria : « *D'avant l'marhâ d'Heûre* ». En quelques secondes, la société fut à l'endroit désigné, à deux pas de son logis. Il dit adieu aux dames et rentra prestement chez sa femme, à qui, vu son état, il se garda bien de conter sa merveilleuse aventure (?).

(A suivre.)

O. COLSON.

*l'Acot*, n° du 12 janvier 1890; b. de Jodoigne, dans *le Sauverdia*, n° du 13 novembre 1892; c. de Namur, traduit dans *Wallonia*, t. IX, p. 23; et plusieurs autres, rattachent ce conte à celui où les bossus ajoutent, l'un adroitement, l'autre maladroitement, des paroles à la chanson de danse des sorcières. Celles-ci sont parfois remplacées par des nains; voy. par exemple *Wallonia*, t. VIII, p. 71.

(1) On donne ici le nom, qui est celui d'un chef d'orchestre à Liège, natif de la Préalée, hameau de Herstal : l'aventure est attribuée à son père. Dans mon village, qui est voisin, un autre ménestrier, mort depuis quelques années, racontait l'histoire en la mettant sur le compte de son propre père, qui fut également un *mestré*, de son temps.

(2) Recueilli personnellement.



## CHRONIQUE

### Décentralisation scientifique.



DANS UN récent article du *Messenger de Bruxelles* (n° du 3 août), M. Gustave Fuss faisait un éloge mérité du Musée Archéologique de Namur :

« Sans être archéologue, disait notre confrère, on peut visiter fructueusement les collections de ce Musée, tant elles ont été logiquement classées : toutes les parties se relient et des notes explicatives d'une

nette concision ont été prodiguées. On sait que le Musée de Namur est riche en documents de toutes les époques. Plusieurs générations de chercheurs experts et de connaisseurs judicieux y contribuèrent, et en ont fait un des musées provinciaux les plus utiles et les plus beaux.

« L'Etat fournit à ce Musée de modestes subsides. Mais les ressources principales lui viennent de la Société archéologique namuroise. L'Europe savante lui en sait gré : il ne se passe guère de semaine que de distingués connaisseurs de l'étranger ne viennent y puiser des renseignements précieux. Le Conservateur du *British Museum* déclarait qu'il lui faisait envie...

« Malheureusement le local est exigü et les ressources insuffisantes. Plusieurs camps romains ont été découverts par les excellents fouilleurs à la solde du Musée, les travaux nécessaires sont impossibles, faute de fonds. Les allocations attribuées par le département des Beaux-Arts sont maigres — parce que celui-ci ne demanderait pas mieux, dit-on, que de pouvoir transférer ces richesses à Bruxelles.

« Contre pareille prétention, les membres de la Société Archéologique protestent avec beaucoup de raison. En effet, pourquoi

cette centralisation ? Tout ce qui est là provient de la province et tend à en reconstituer l'histoire. Il faudrait au contraire encourager pareille autonomie. Chacune de nos provinces possède sa personnalité et ses fervents. Il ne faut pas stériliser les efforts. Croit-on que les hommes distingués de la Société Archéologique continueraient leur dévouement au Musée namurois si l'on venait à transférer ses collections à Bruxelles ? »

Cette légitime réclamation n'est pas la seule en ce moment, en faveur des besoins grandissants de nos sociétés scientifiques.

L'Institut archéologique Liégeois, dans son Bulletin qui vient de paraître, fait entendre à son tour de sérieuses doléances. Le rapport de son honorable secrétaire M. de Puydt fournit en termes précis et très dignes le détail de difficultés matérielles que l'Institut a dû surmonter autrefois, non seulement pour assurer un local convenable à son Musée, mais pour protéger ses collections. L'histoire des emménagements et déménagements de ces richesses a quelque chose de vraiment lamentable. A une certaine époque, les collections restèrent reléguées sous les combles du Palais provincial, dans une mansarde où elles gisaient pêle-mêle, et si mal protégées contre la pluie qu'en 1869, le Conservateur, pour éviter de plus grands dégâts (!) a été obligé d'employer toutes les urnes romaines de grande dimension... pour recueillir l'eau qui s'écoulait des toits — tandis que M. le D<sup>r</sup> Alexandre avait eu la sage précaution d'emporter chez lui les bijoux !!

Le Musée actuel fut inauguré en 1875. Il constitue un « dépôt consenti par le Gouvernement dans un monument de l'Etat » avec l'agrément généreux de l'autorité provinciale. Or, ce local est devenu depuis longtemps absolument insuffisant. L'intérêt scientifique ordonne de chercher ailleurs. Les collections de l'Institut, en cas de dissolution de la Société, deviendraient la propriété de la Ville de Liège. C'est donc à celle-ci à pourvoir aux nécessités de la situation, à fournir au Musée le local auquel il a droit. Or, elle ne paraît pas pressée d'accomplir ce devoir impérieux...

Ces réclamations, ces protestations ne sont qu'un des côtés de la question de l'existence large et indépendante que réclament les sociétés scientifiques nationales. En règle générale, les pouvoirs locaux leur marchandent un appui relatif ; l'Etat est avec elles d'une parcimonie excessive. D'un côté, elles se butent à une sorte de dédain ironique : les saints ne sont jamais adorés dans leur pays. De l'autre, elles croient deviner le secret désir de les décourager, de les amener à merci... par la famine. L'Etat est partisan des grands dépôts, des